

# **MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON**

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 Septembre 2019

**Conseillers présents** : MM. JORET, BENARD, COMONT, CHEVAUCHEE, HAUZAY, CHERON, JOUEN, DELHOMME, LE BOURHIS, Mmes RAY-DEPIERRE, CHIAPPE, MOY, LE COROLLER,

**Absents** : M. COLLEDANI-GALPIN pouvoir à F. Bénard  
J. DEPIERRE pouvoir à C.RAY-DEPIERRE

**Absents non excusés** : Mmes CUVELIER, DELAVIGNE, M. MONNOT, F.VALLEE

## **APPROBATION DU PROJET SCOT**

Mr Bénard explique que le Conseil Municipal doit donner un avis sur le projet de SCoT arrêté par le comité syndicat mixte Evreux Portes de Normandie – Communauté de communes du Pays de Conches. EPN et CCPC œuvrent conjointement à la construction d'un projet de territoire à longue échéance.

Le SCoT prend en compte différents enjeux comme :

- l'urbanisme, aménagement et foncier,
- l'environnement, protection de la nature, le paysage,
- le développement économique,
- mobilités et usages

Ce projet est validé par 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

## **EPN – ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS DEFINITIVES 2019**

Mr le Maire expose les différentes compétences transférées à Evreux Portes de Normandie. Les dernières compétences transférées sont la « Petite enfance », « Gémapi ». La commission locale d'évaluation des charges transférées établit un tableau évaluant les charges de chaque commune d'EPN.

Le 25 Juin 2019, la CLECT a adopté le rapport pour les attributions de compensation définitives 2019, s'agissant plus particulièrement de la compétence « petite enfance » et de la compétence « enfance et jeunesse », pour les communes de l'ex CCPN.

Ce rapport doit être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (article L5211-5 du CGCT) dans les 3 mois qui suivent sa transmission.

Vu l'article 1609 nonies C (IV) du Code Général des Impôts,

Vu le rapport final pour les attributions de compensation définitives 2019 adopté par le CLECT le 25 juin 2019.

Le montant de la participation de la commune est erroné mais sera rectifié lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire, par délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce rapport final de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

## **CENTRE BOURG – STRATEGIE DE L ATTRIBUTION DU PROJET**

Mr Joret nous informe que l'EPF de Normandie est propriétaire du bar depuis le 30 Août 2019, un avenant au bail doit être demandé au notaire afin d'y mentionner le montant du loyer qui est de 800 euros mensuel, au bénéfice de la commune. L'EPF sera remboursé dès la vente des biens.

Mr le Maire expose que deux choix sont possibles pour enclencher l'urbanisation du centre bourg. Après élaboration d'un cahier des charges, en partenariat avec un conseiller d'EAD :

- soit faire une publication directe,
- soit ouvrir un concours d'architectes. Un d'entre eux est choisi et une prestation est due aux architectes non retenus.

Le Conseil Municipal décide de faire une publication directe à 14 voix pour et 1 abstention.

## **AMORTISSEMENT DES ENFOUISSEMENT DE RESEAUX**

Mr le Maire explique que les enfouissements de réseaux, les logiciels et les études de travaux sont amortis et les sommes correspondantes sont inscrites au budget. Mr le trésorier conseille de n'amortir que les enfouissements de réseaux sur une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de n'amortir que les enfouissements de réseaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **DECISION MODIFICATIVE :**

Une décision modificative de régularisation pour le paiement des travaux du SIEGE, est demandée par la trésorerie car les sommes n'ont pas été budgétisées :

Article 2041582 : mandat de 11523.06 €

Article 615232 : mandat de 7 505.55 €

Cette décision modificative est acceptée à l'unanimité

## **CONVENTION – LOCATION DE L'ESCALE A L HOPITAL DE NAVARRE**

Mr Comont explique que l'Hôpital de Navarre demande un créneau supplémentaire à l'Escale afin de mettre en place une seconde activité Théâtre au bénéfice de ses patients. Mr Comont demande une participation financière annuelle, pour occupation de la salle, d'un montant de 400 euros.

Une convention doit être signée.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer cette convention.

## **CONVENTION – PROTECTION JUDICIAIRE JEUNESSE**

Mr Comont explique qu'il a rencontré des représentants de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ils demandent à la commune d'accueillir des jeunes en difficultés et de leurs proposer certaines tâches. En l'occurrence, de repeindre la main courante au stade. Ces jeunes sont encadrés par un éducateur.

Une convention doit être établie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce projet et autorise Mr le maire à signer la convention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mr Jouen demande :

- si la sécurisation de l'Iton à Bérengenville est prévue, Mr Hauzay et Mr Comont répondent qu'une clôture sera posée à la place la haie.

- si il est prévu que le Ru, rue du Moussel, soit nettoyé, Mr Hauzay répond que le lycée horticole est en charge de cet entretien, de Septembre à Novembre.

- que la haie rue Maurice Debas soit enlevée, car il y pousse des ronces et sureaux, E. Hauzay répond qu'elle sera taillée mais pas arrachée.

- que la plate-forme en face du jardin partagé soit entretenue et la terre nivelée, P.Joret répond que ce terrain appartient à la SNCF, C.Ray-Depierre informe qu'une partie de la terre a déjà été enlevée et déposée au jardin partagé.

T.Le Coroller demande si il y a de nouvelles informations sur la déviation sud-ouest et le cheminement doux, Mr Joret répond ne pas avoir d'information sur le cheminement doux, mais a reçu une copie de courrier de Mr Le Préfet adressé à Mr Lefrand.

Mr le Préfet explique qu'il compte présenter au prochain COPIL début Octobre, des mesures qui permettront de fluidifier la circulation dans cette zone et notamment à l'intersection de la RD55 et du chemin Potier. D'autres actions pourront être envisagées :

- Exploitation des bassins de régulation des eaux pluviales,
- - évacuation des déchets de l'ancienne décharge,
- Achèvement de l'ouvrage d'art PS6 pour la mise en place de la culée et du tablier, engendrant la fermeture de chemin potier avant son intersection avec la RD55 et l'ouverture à la circulation de la bretelle Sud d'Arnières (début Novembre).

Mr Joret informe que le Conseil département a accusé réception de notre accord sur l'aide départementale qui sera versée aux commerces de proximité. Celle-ci est égale à la moitié de la part départementale de la taxe foncière dans la limite de 1000 euros par an. Les commerçants éligibles recevront un courrier prochainement.

P.Joret informe de la prochaine implantation d'une antenne Orange à Bérengeville.

P.Joret propose à l'assemblée de participer à une table ronde avec la chambre d'agriculture, le 26 septembre, Mr Jouen a retenu l'invitation.

P.Joret informe de la réception de deux arrêtés préfectoraux :

- arrêté portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie. Ces nouveaux statuts s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019.

- arrêté constatant le franchissement du seuil d'alerte en cas de sécheresse et prescrivant les mesures de surveillance renforcée, de limitations ou d'interdiction des usages de l'eau sur la zone d'alerte ITON AVAL.

P.Joret expose qu'une réunion COPIL assainissement s'est tenue ce jour mardi 10 septembre. L'arrêt des travaux de la déviation Sud-ouest a une incidence sur le planning des travaux d'assainissement. Différents travaux sont prévus : protection des puisards, rue du Moussel, gestion des eaux pluviales sur le secteur de la Route de Conches et Bérengeville, mise en place de bassin de confinement pour gérer les pollutions ponctuelles ou accidentelles, mise en conformité de l'assainissement privé et extension de l'assainissement collectif, réhabilitation du réseau EU , rue du Chantier des Flotteurs, rue de Chenappeville, rue Aristide Briand, rue Abel Lefebvre, Rue Grande.

En contradiction, avec les décisions précédentes, l'agence de l'eau refuse d'accorder les subventions prévues pour le remplacement des cuves à fuel chez les particuliers.

La consultation des entreprises et le choix des entreprises sera fera au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.

F.Bénard rappelle que les travaux chemin des Rabasses ont débuté, les bordures de trottoirs sont posées en partie. Ceux-ci posent des problèmes de circulation, de ce fait la déchetterie sera fermée du 20 septembre au 24 novembre en semaine mais sera ouverte le samedi.

S.Delhomme demande si les branches laissées sur un terrain, chemin des noisetiers, peuvent être ramassées. Il est prévu que Mr Coussens les enlèvent.

Mr Hauzay infome que Sandra Bachelard n'exerce plus sa profession de coiffure à domicile.

A.Comont informe qu'une esthéticienne s'est installée chez Awenn Hair coiffure et que Mme Becker est Maître de Reiki.

Le prochain conseil municipal est prévu le Mercredi 6 novembre à 20 h.